Lettre de responsabilité sociale

En tant que membres de TEXKNIT S.A.

• Nous nous adhérons aux objectifs de développement durable. Nous nous engageons à agir de manière responsable et continue pour les intégrer dans nos activités économiques, dans nos relations sociales et, plus généralement, dans notre contribution à la création de valeur.

• Nous exerçons notre responsabilité sociale dans nos décisions stratégiques et dans nos opérations quotidiennes. Nous nous engageons à en régler les comptes par des informations honnêtes que nous communiquerons de manière appropriée à nos parties concernées.

• Nous nous engageons à respecter, anticiper les préjudices et, dans la mesure de nos moyens, promouvoir les droits fondamentaux et les exigences légitimes des parties concernées. Nous veillons à prendre en considération leurs intérêts, matériels et moraux, lorsque ceux-ci sont ou peuvent être affectés par notre comportement de gestion d'entreprise ou par les activités des sociétés que nous gérons ou avec lesquelles nous agissons.

• Avec cette vision, nous nous engageons notamment :

1. **Respecter les droits de l'homme**
   • Respecter la liberté d'association et l'exercice des droits syndicaux.
   • Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances, entre hommes et femmes, et en faveur des catégories vulnérables, principalement les personnes handicapées.
   • Interdire le travail des enfants de moins de 15 ans.
   • Promouvoir la négociation collective, prévenir les conflits du travail et fournir les moyens nécessaires pour les résoudre pacifiquement.

2. **Améliorer en permanence les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles**
   • Améliorer les compétences des collaborateurs, favoriser la formation et le développement professionnel.
   • Respecter strictement les obligations légales relatives à la déclaration de tous les salariés auprès des organismes de sécurité et de protection sociale.
   • Garantir à tous les salariés des conditions d'hygiène et de sécurité au moins conformes à la législation en vigueur et, dans tous les cas, des infrastructures sanitaires décentes
   • Respecter strictement la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
   • Améliorer en permanence les conditions et le contenu du dialogue social.
   • Eviter les recours abusifs dans les contrats atypiques ou précaires.

3. **Protéger l'environnement**

• Définir, dans des termes et selon des modalités adaptés à l'entreprise, un cadre d'action dédié à la protection du milieu naturel, la prévention de l'amélioration de l'impact environnemental, la communication et la coopération avec les collectivités locales et les pouvoirs publics, la sensibilisation et formation des employés.

• Réduire les consommations d'eau, d'énergie, de matières premières et les émissions polluantes ou génératrices d'effet de serre.

• Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

• Évaluer et minimiser l'impact environnemental des projets d'investissement.

• Élaborer des plans d'urgence pour anticiper et atténuer les dommages accidentels à l'environnement, à la sécurité ou à la santé.

4. **Prévenir la corruption**

• Interdire tout comportement qui tente, directement ou indirectement, de promettre, d'offrir, de demander ou d'accorder des paiements illicites en vue d'obtenir ou de conserver un contrat ou tout autre avantage irrégulier ou illégitime.

• Ne proposez pas ou n'acceptez pas de verser à des agents publics ou privés, ou à leurs proches, des paiements, des commissions cachées ou des cadeaux pour obtenir ou modifier, en échange, un contrat de biens ou de services.

• Rendre visible, avec les moyens appropriés, les principes et l'intervention de l'entreprise contre la corruption et l'extorsion.

• Sensibiliser les salariés aux mesures prises par l'entreprise pour lutter contre la corruption et l'extorsion, et encourager le respect de ces dispositions par les salariés par une information appropriée, des programmes de formation et des procédures disciplinaires.

5. **Respecter les règles d'une saine concurrence**

• Ne concluez pas ou n'exécutez pas d'accords en vue de :

  • Imposer des prix, soumettre des offres ou imposer des restrictions à la production.

  • Participer à des accords de partage de marché à travers la répartition des clients, des fournisseurs, des zones géographiques ou des branches d'activité.

  • Faites des imitations.

  • Recours à des pratiques de sous-facturation.

6. **Consolider la transparence de la gouvernance d'entreprise**

• Garantir les droits de vote des actionnaires.

• Renforcer les dispositifs de contrôle interne et élargir les champs de revue des risques par des audits et certifications de comptes indépendants dans les conclusions communiquées aux organes de décision et de contrôle.

7. **Respecter les intérêts des clients et des consommateurs**
   • Garantir la sécurité des produits et services et la santé des consommateurs.
   • Fournir des informations précises et claires sur la composition, la sécurité d'utilisation, l'entretien, le stockage et l'élimination des produits et services dans des termes accessibles aux consommateurs pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.
   • Développer des procédures transparentes et efficaces pour garantir aux clients le traitement de leurs réclamations et la résolution rapide et de bonne foi de leurs litiges.
   • Évitez les allégations publicitaires mensongères, ainsi que les omissions, les pratiques trompeuses ou déloyales.
   • Respecter la vie privée des clients et des consommateurs et protéger leurs données personnelles.

8. **Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants**
   • Appliquer les critères d'achat suivants : régularité des décomptes fournisseurs et sous-traitants auprès des organismes de sécurité et de protection sociale, protection de la sécurité de ses salariés, respect de l'âge minimum d'accès au travail.
   • Offrir une assistance technique et une coopération afin d'établir des liens contractuels durables, toujours dans le respect des règles de la concurrence.

9. **Développer l'engagement sociétal**
   • Contribuer au développement humain et économique des collectivités territoriales de l'entreprise et à l'amélioration du cadre de vie de ses voisins.
   • Favoriser le travail de proximité et la formation des salariés du poste d'implantation de l'entreprise.
   • Contribuer à toute initiative d'envergure nationale ou locale dédiée à la prévention ou à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, des déséquilibres écologiques ou des maladies, à la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, les inégalités d'aménagement du territoire ou, d'une manière générale, à la promotion de la culture, arts et connaissances.

Jordi Rojas
Directeur